

t. 120.6 - GI/sg

Berne, le 25 novembre 1976

Note à Monsieur HeimoIndemnités de voyage

Depuis quelque temps, le service des indemnités ne fixe plus à l'avance les indemnités journalières pour les collaborateurs du Service de la Coopération technique qui se rendent en mission dans les pays du tiers monde, mais les fixe après leur retour sur la base des factures présentées.

J'estime que cette procédure présente les inconvénients suivants :

- 1) Elle n'est pas équitable, car elle ne traite pas de la même manière les agents du DPF, les uns recevant des indemnités fixes et connues à l'avance, les autres, c'est-à-dire les collaborateurs de la CT, recevant des indemnités incertaines. Par ailleurs, il s'est avéré que des collaborateurs de la coopération technique se rendant dans le même pays à la même époque ont reçu des indemnités différentes, ce qui semble refléter surtout leur pouvoir respectif de persuasion vis-à-vis du service des indemnités.
- 2) Elle est imprévisible : les collaborateurs ne peuvent établir un budget, choisir un hôtel et des repas dans des limites fixes. Le collaborateur ignore, quand il doit faire des dépenses, dans quelle mesure il sera effectivement remboursé.
- 3) Elle est arbitraire : elle n'est pas basée sur des données claires et connues. Les factures sont considérées comme une base d'estimation. Quels sont les autres éléments dont tient compte le service des indemnités ? Un voyage entraîne de nombreux frais qui ne peuvent être compris dans les factures : pourboires, cadeaux, médicaments, valises et matériel, vêtements, correspondance, photos, pertes de change etc.
- 4) Elle n'est pas pratique. Chacun sait que dans de nombreux cas, il n'est pas facile d'exiger une facture pour chaque repas ou chaque boisson. Dans beaucoup de pays, comme en Suisse d'ailleurs,

HFF → man braucht ein -
wandfreie Demon-
stration! gegenüber
VD.

RE

- 2 -

il n'est pas l'usage d'établir des factures pour des repas simples ou des boissons.

- 5) Elle est parfois embarrassante : les voyages se font souvent en groupe, où chacun paie à son tour. Nos collaborateurs de la CT sont contraints de payer à part et d'exiger une facture.
- 6) Elle donne beaucoup de travail au service de la comptabilité ainsi qu'au collaborateur.

Je me permets de vous suggérer que cette question soit traitée avec la direction administrative de manière à revenir à un système d'indemnité fixe adapté pour chaque pays en tenant compte éventuellement de l'endroit de séjour, comme cela est le cas pour les pays européens. Ces indemnités devraient être connues de tous et semblables pour tous les agents du Département, en tenant compte éventuellement de la classe de traitement.

Wilhelm

(R. Wilhelm)